

FNB Indice total des obligations à court terme du Canada à rendement amélioré

CI

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB Indice total des obligations à court terme du Canada à rendement amélioré CI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI ETF Investment Management Inc. au 1-877-642-1289 ou à l'adresse info@firstasset.com, ou visitez le www.firstasset.com/fr/.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 1^{er} juillet 2020, ou vers cette date, le gestionnaire du fonds deviendra CI Investments Inc., après la fusion de CI ETF Investment Management Inc. et de CI Investments Inc.

Bref aperçu	Dans quoi le FNB investit-il?
Date de création du FNB :	22 juin 2017
Valeur totale au 30 avril 2020:	84 670 397,62 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,20 %
Gestionnaire du fonds :	CI ETF Investment Management Inc.
Gestionnaire de portefeuille :	Mellon Investments Corporation
Distributions :	Mensuelles

Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible et du raisonnable, le cours et le rendement de l'indice Bloomberg Barclays Canadian Short Aggregate Enhanced Yield Index (l'« indice »), compte non tenu des frais. La stratégie de placement du FNB consiste à investir dans les titres constituant de l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice, ou à investir autrement de façon à reproduire le cours et le rendement de l'indice (comme l'échantillonnage). Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant de l'indice et de détenir de tels titres, le FNB peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au cours et au rendement de l'indice. L'indice est conçu pour saisir à grande échelle le marché canadien des titres à revenu fixe de qualité à court terme tout en visant à accroître le rendement à l'intérieur des paramètres de risque et des contraintes souhaités. L'indice a recours à une méthode fondée sur des règles pour englober des sous-groupes de l'indice Bloomberg Barclays Canadian Aggregate Index (comme les valeurs du Trésor, les obligations gouvernementales, les crédits et les créances titrisées) assortis d'échéances réelles généralement inférieures à cinq ans (l'« univers global des titres canadiens à court terme ») et de les pondérer en vue de produire un rendement plus élevé tout en conservant dans une large mesure les caractéristiques de risque de l'univers global des titres canadiens à court terme. Pour être admissible à l'univers global des titres canadiens à court terme et faire partie de l'indice, les titres de créance doivent avoir obtenu une note de qualité, ils doivent avoir un coupon à taux fixe, leur montant nominal en cours doit être d'au moins 150 millions de dollars, ils doivent être libellés en dollars canadiens et la durée à leur échéance définitive doit être d'au moins un an.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 avril 2020. Ces placements changeront.

Information sur les opérations

(12 mois se terminant le 30 avril 2020)

Symbole boursier :	CAGS
Bourse :	TSX
Monnaie :	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen :	5 667 parts non couvertes
Nombre de jours de négociation :	232 sur 252 jours de bourse

Information sur l'établissement du prix

(12 mois se terminant le 30 avril 2020)

Cours du marché :	44,88 \$ - 50,77 \$
Valeur liquidative :	48,51 \$ - 50,37 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,70 %

Dix principaux placements (au 30 avril 2020)

Société	% de la valeur liquidative
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15/6/24	3,9%
Province d'Ontario, 2,85 %, 2/6/23	3,0%
Province d'Ontario, 3,50 %, 2/6/24	2,7%
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15/12/23	2,5%
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15/6/23	2,4%
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,80 %, 15/12/24	2,3%
Obligation du gouvernement canadien, 9,75 %, 1/6/21	2,3%
Obligation du gouvernement canadien, 1,50 %, 1/8/21	2,0%
Province de Québec, 3,75 %, 1/9/24	1,7%
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15/3/25	1,5%

Répartition des placements (au 30 avril 2020)

Secteur	% de la valeur liquidative
Obligations de sociétés	42,6%
Obligations fédérales	28,5%
Obligations provinciales	20,3%
Obligations de sociétés étrangères	4,8%
Obligations supranationales	1,5%
Obligations municipales	1,4%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9%

Pourcentage total des dix principaux placements : 24,3 %
Nombre total de placements : 343

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

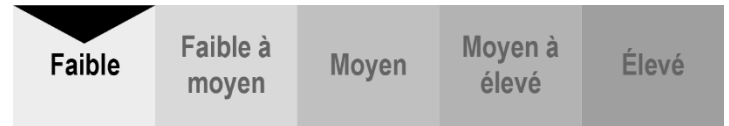
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI ETF Investment Management Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.



Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

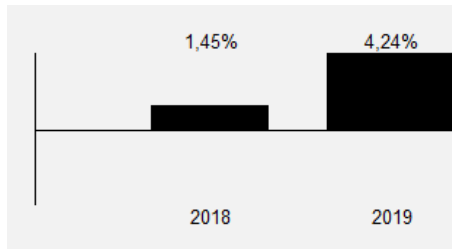
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts non couvertes du FNB au cours des deux dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Cela signifie que le rendement du FNB peut ne pas correspondre à celui de l'indice.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts non couvertes du FNB au cours de deux dernières années. Le FNB n'a pas perdu de valeur au cours des deux dernières années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts non couvertes du FNB sur 3 mois au cours des deux dernières années jusqu'au 30 avril 2020. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	2,35 %	31/01/2019	Votre placement augmenterait à 1 023,50 \$.
Pire rendement	-0,57 %	31/01/2018	Votre placement chuterait à 994,30 \$.

Rendement moyen

Le placement d'une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts non couvertes du FNB depuis sa création vaudrait 1 076,58 \$ au 30 avril 2020. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 2,62 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours **acheteur** est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours **vendeur** est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

¹ Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un vaste éventail de titres à revenu fixe qui sont libellés en dollars canadiens;
- peuvent supporter la fluctuation du marché boursier.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts non couvertes du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts non couvertes du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2019, les frais du FNB s'élevaient à 0,20 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel
(en % de la valeur du FNB)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire du FNB a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

0,20 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions du FNB.

0,00 %

Frais du FNB

0,20 %

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec CI ETF Investment Management Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

CI ETF Investment Management Inc.
2 Queen Street East, Suite 2000
Toronto, ON, M5C 3G7

Sans frais : 1-877-642-1289

Courriel : info@firstasset.com

Site Web : www.firstasset.com/fr/

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Autres frais

Frais de rachat

Le gestionnaire peut vous imputer, à son appréciation, des frais de rachat correspondant à 0,25 % de la valeur des parts que vous faites racheter ou échanger ou à tout montant que le gestionnaire peut établir à l'occasion, qui correspond approximativement aux coûts ou aux frais engagés ou qui devraient être engagés par le FNB dans le cadre de l'échange ou du rachat de parts. Les frais de rachat ne seront pas imputés à l'égard de l'achat ou de la vente de parts à la bourse.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.